



Achat Parts Pharmacie - Contrat de mariage

Par **kisepa**, le **25/05/2023** à **07:28**

Bonjour, rnrn rnrn Notre fils est pharmacien. Il est père de 3 enfants et marié sans contrat. Il envisage d'acheter des parts dans une pharmacie. Dans ce cadre-là nous lui conseillons de faire un contrat de séparation des biens et d'acheter ces parts à son nom. rnrn De son côté il nous dit vouloir « protéger » son épouse qui élève ses enfants et ne travaille pas et veut, si j'ai bien compris, acheter à leur deux noms (à travers l'acte d'achat des parts ou du contrat de mariage ???) et uniquement notifier une « quotité » de 100 000 € au titre de ses fonds propres (Assurance vie actuelle). rnrn rnrn Pouvez-vous SVP me dire la conséquence : rnrn - en cas de séparation : S'il n'a pas d'épargne devra t'il revendre ses parts de la pharmacie pour verser la moitié (déduction faire de la quotité) à son épouse ? rnrn - en cas de décès de mon fils : Quelles sommes iront à sa femme et à ses enfants ? rnrn rnrn Pour protéger sa femme pour le cas de décès, n'est-il pas plus simple, moins coûteux de faire un acte notarié (testament) ? rnrn rnrn Ce point est important car on envisage soit de faire une donation, soit prêter de l'argent à notre fils pour acheter ces part de la pharmacie... rnrn rnrn Je suis désolé si la présentation du contexte est imprécise mais je reste à votre disposition pour répondre à vos questions (si je dispose des éléments de réponse). rnrn rnrn Merci d'avance de tous vos conseils.

Par **BrunoDeprais**, le **28/05/2023** à **14:42**

Bonjour, rnrn rnrn Il y a beaucoup de questions et elles ne sont pas aussi simples que ça. rnrn Votre fils est majeur, c'est à lui de décider. rnrn Pour ce genre de questions, il vaut mieux voir un notaire, car impossible de vous répondre avec exactitude, selon ce que vous exposez. rnrn Je dirais que la première question à se poser est sur le prix des parts.